

FRANCE VOLONTAIRES

Où vous procurer ces documents ?

Passeport

► Se présenter soit :

- . à la mairie de votre domicile,
- . à la préfecture ou à la sous-préfecture,
- . à Paris, à l'antenne de préfecture de police de l'arrondissement correspondant au domicile.

► Avec :

- . un extrait d'acte de naissance avec filiation,
- . un justificatif de domicile,
- . deux photos d'identité,
- . un timbre fiscal de 88 € (non remboursé par France Volontaires) ou 89 € dans certains départements.

Copie intégrale de l'acte de naissance

- . Si vous êtes né(e) en France métropolitaine : **dans votre mairie de naissance,**
- . Si vous êtes né(e) dans un département ou territoire d'Outre-Mer : à la mairie où a été dressé l'acte ou à la **Direction des Archives de France** - Section Outre-Mer, 27 rue Oudinot, 75700 Paris,
- . Si vous êtes né(e) à l'étranger : **Service Central de l'Etat Civil du Ministère des Relations Extérieures**, BP 1056, 44035 Nantes cedex.

Extrait du casier judiciaire

- . Si vous êtes né(e) en France métropolitaine, ou département d'Outre-Mer ou Saint-Pierre-et-Miquelon : faire votre demande en ligne sur le site internet www.cjn.justice.gouv.fr,

. Si vous êtes né(e) dans un territoire d'Outre-Mer (sauf Saint-Pierre-et-Miquelon), vous devez adresser votre demande au greffe du tribunal de première instance de votre lieu de naissance.

. Si vous êtes né (e) hors de France, faites votre demande par courriel à l'adresse suivante : cjn@justice.gouv.fr (après avoir consulté le site www.cjn.justice.gouv.fr).

. Il est également possible d'adresser une demande :
- par courrier au Casier Judiciaire National 44317 Nantes cedex 3,
- par télécopie au 02 51 89 89 18 (joindre un justificatif d'identité).
Pour les personnes nées hors de France, la photocopie d'un justificatif d'identité est obligatoire.

Permis de conduire international

Prendre contact avec le service concerné au sein de la Préfecture de votre région. La procédure peut être différente d'une région à une autre.

- . Photocopie recto-verso lisible du permis de conduire,
- . Photocopie recto-verso lisible d'une pièce d'identité,
- . 2 photographies d'identité récentes, obligatoirement sur fond clair,
- . Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF-GDF, loyer, facture d'eau,...), accompagné le cas échéant d'une attestation d'hébergement.
- . Lorsque le titulaire du permis de conduire est dans l'impossibilité de se déplacer, le mandataire doit présenter une procuration et sa pièce d'identité.

L'obtention peut être immédiate.

PREPARER SON DEPART

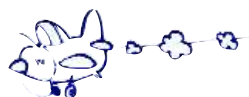
www.france-volontaires.org



France Volontaires

11, rue Maurice Grandcoing - BP 220
94203 Ivry sur seine Cedex
01 53 14 20 30
www.france-volontaires.org





Pour la bonne constitution de vos dossiers administratif et sanitaire, nous vous demandons de bien vouloir vous munir des documents nécessaires à France Volontaires ainsi que pour le pays d'accueil.

Tous les documents officiels d'identité devront être photocopiés en 2 exemplaires (1 à laisser en France ; 1 à emporter).

Visa

► Volontaires de nationalité française

Un visa est nécessaire pour entrer dans certains pays. France Volontaires vous transmettra en temps utile les demandes de visa à remplir. C'est l'association qui se charge de la procédure de la demande.

Votre **passport** d'une validité supérieure à 6 mois ainsi que les photos d'identité (aux normes en vigueur) seront à nous transmettre pour introduire la demande d'autorisation de séjour.

Pour l'Angola, le Burundi, le Gabon, le Ghana, le Tchad et la Tanzanie, fournir une copie du carnet de vaccinations international concernant la fièvre jaune.

► Pour les autres nationalités

Vous devrez vous charger de votre demande de visa auprès du Consulat du pays où vous êtes affecté, dans votre pays de résidence (timbre fiscal pris en charge par France Volontaires), sauf si vous êtes domicilié en France. Auquel cas, c'est France Volontaires qui s'occupera de la demande.

Bilan médical

Ce bilan est composé :

- d'un certificat médical (à faire établir par le médecin après lecture des résultats des examens médicaux effectués selon la liste transmise par France Volontaires),
- d'un certificat de bonne dentition (environ un mois avant le départ),
- des vaccins selon une liste transmise.

En fonction de l'évolution de votre dossier au sein de notre structure, ces justificatifs seront à remettre lors du "stage de préparation à la mission de volontariat" ou par mail selon nos instructions.

Documents à remettre

- *A Ivry sur Seine, lors de votre participation à la Journée d'Information*

- Copie de l'ensemble des pages renseignées du livret de famille des parents,
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Un curriculum-vitae récent,
- Une photo d'identité pour votre dossier administratif.

Pour les Volontaires de nationalité étrangère : un **justificatif d'état civil** mentionnant pour **vous et vos parents** : nom, prénom, date et lieu de naissance.



Documents à emmener dans votre pays d'affectation

Remarque :

l'extrait du casier judiciaire et l'acte de naissance doivent impérativement avoir moins de trois mois au moment de votre départ.

⇒ Extrait de casier judiciaire (1 exemplaire n°3)

· Ce document est nécessaire pour les pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina-Faso, Cambodge, Centrafrique, Gambie, Guinée-Bissau, Haïti, Liban, Honduras, Maroc, Namibie, Niger, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Vietnam.

⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance

· **1 exemplaire** pour les pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Haïti, Honduras, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, République Dominicaine, Thaïlande, Tunisie, Vietnam.

Pour le Mozambique, l'acte de naissance doit avoir moins de deux mois.

· **2 exemplaires** pour les pays suivants : Mauritanie, Niger, Sénégal.

... à ne pas oublier...

Pour le Mozambique, se procurer avant le départ : 6 boîtes de savarine (anti-paludéen).

⇒ Carte d'identité

⇒ Passeport en cours de validité

Remarque :

si votre passeport expire au cours de votre séjour, vous pourrez le faire renouveler dans le pays d'affectation, auprès de votre Consulat

⇒ Copie de l'ensemble des pages renseignées du livret de famille des parents

· Document **obligatoire** pour tous les pays et en particulier : Djibouti, Gambie, Guinée-Bissau, Sénégal.

· 2 exemplaires pour Madagascar

⇒ Permis de conduire international

⇒ **10 photos d'identité** en noir et blanc ou en couleur sur fond clair (nécessaires aux différentes formalités administratives locales) ; pas de photos réduites, pas de scans ni de photocopies de photos.

⇒ Carnet international de vaccinations à jour

⇒ **Attestation "Journée d'Appel de Préparation à la Défense"** pour les Volontaires français Hommes et/ou Femmes

⇒ **Factures du matériel audio-visuel que vous souhaitez emporter.**

